



CHAPITRE 1

L'ÉPREUVE

D'un point de vue général, et implicitement, le candidat postule à un métier. Il est donc attendu que sa future insertion dans ce métier soit la moins problématique possible. Plus le comportement de la candidate sera conforme au comportement typique d'une enseignante, plus les jurés auront tendance à l'accepter et à l'évaluer positivement. Plus ce comportement sera divergent, moins l'évaluation sera satisfaisante. C'est un entretien d'embauche... un de plus avec l'entretien oral pour défendre votre dossier, et le sujet sur une APSA.

Le jury veut voir face à lui des candidats qui se considèrent déjà comme des professeurs des écoles. Ce n'est en aucun prétentieux, cela permet au contraire de se projeter dans le métier et de penser par avance à ce que vous ferez dans telle ou telle situation. Le jury ressentira que vous avez déjà réfléchi à la pratique que vous voudrez adopter. Vos réponses seront plus claires, plus précises et le jury pourra attester directement de vos capacités à être ou non professeur des écoles.

Cette épreuve peut être vue comme une simulation (un simulacre) de ce que pourrait être un cours devant des élèves. Cela rend d'ailleurs l'épreuve d'autant plus difficile que son contenu, manifestement, n'est pas un cours et ne doit pas en être un. Les qualités de communication (clarté, pertinence) des candidats seront ainsi jaugés « comme si » cette personne faisait un cours.

Pour garantir un traitement égal entre les candidats, des réunions d'harmonisation sous la direction des présidents de jury ont lieu en amont des entretiens.

Les qualités recherchées chez les candidats

Voici ce qu'exprime un juré de cette épreuve sur les aptitudes des candidats, et les qualités recherchées.

« L'oral est vraiment très spécifique et l'école ne prépare pas les élèves à la capacité de tenir un discours face à un public, structuré, assez long. Parfois, en quelques minutes les candidats ont terminé leur exposé. Ils sont parfois assez longs à développer une pensée, à tenir le temps, et donc les étudiants qui ont eu la chance soit par leur milieu soit par

leurs études, soit par leur vie [...] à être attentif aux réactions d'un jury, à abonder dans le sens, être attentif à la parole du dominant [...] Il y a des jeunes qui sont très mal à l'aise, très peu sûrs d'eux, qui ne maîtrisent pas leur souffle, qui bafouillent. Je pense qu'ils ne sont pas à égalité des chances avec quelqu'un qui a eu des responsabilités, qui était dans une association. Je crois qu'ils n'ont pas les mêmes chances et que pour un jury, c'est difficile alors de se trouver devant quelqu'un qui a plein de potentialités mais qui est handicapé sur le plan de la communication orale. » (Dequiré, 2008, p. 248)

Cela ne veut bien sûr pas dire que seules comptent les aptitudes à communiquer, quelles que soient les connaissances mises en avant.

Tableau 1
Principales attentes (critères positifs) des jurés à l'épreuve d'entretien oral du CRPE (sur le profil et les compétences attendues)

Source : Dequiré (2008, pp. 196–197), classés par pourcentage d'accord décroissant

IEN : inspecteur de l'éducation nationale

CP : conseiller pédagogique

Principales attentes positives (profil du candidat) (via questionnaires N = 190)	
Bonnes qualités d'expression et communication	20%
Bonne connaissance du système éducatif et culture générale solide (IEN)	14%
Bonne capacité d'écoute et de réflexion (IEN)	10%
Ouverture d'esprit (CP)	9%
Bonne capacité à rentrer en contact avec le jury (CP)	8%
Principales compétences attendues (via entretiens semi-directifs, N = 40)	
Qualité de l'argumentation (clarté, concision, justification)	50%
Connaissances sur le futur métier et projection du candidat	50%
Élocution, bonne communication	38%

Tableau 2

Principaux critères « de refus » des jurés à l'épreuve d'entretien oral du CRPE

Source : Dequiré (2008, p. 198–201), classés par pourcentage d'accord décroissant (sur 190 jurés)

Principaux critères «de refus» (via questionnaires, N=190)	
Mauvaise qualité d'expression et de communication	25%
Agressivité envers le jury	23%
Inculture	22%
Méconnaissance du système éducatif	18%
Manifestation de préjugés racistes	17%
Principaux critères de «refus» vérifiés dans l'exposé (via questionnaires, N=190)	
Incapacité à comprendre le contenu du dossier	73%
Manque de structuration de l'exposé	58%
Non-réponse aux questions posées	55%
Absence de problématique	36%
Principaux critères de «refus» vérifiés dans l'entretien (via questionnaires, N=190)	
Prises de position inadaptées et dangereuses	59%
Incapacité du candidat à communiquer avec le jury	42%
Expression confuse et mauvaise maîtrise de la langue française	42%
Agressivité/désinvolture	39%
Inculture	33%

Après avoir brossé ce tableau sur les attentes des jurés, que peut-on faire pour se préparer au mieux à cette épreuve difficile ? Les points suivants permettent de dégager des stratégies individuelles.

C'est une épreuve orale, d'où une importance très grande donnée au dialogue, à l'argumentation, voire la controverse. Comme exprimé plus haut, cette épreuve permet de repérer des candidats qui auraient donné le change lors des épreuves écrites. Ces compétences ne s'acquièrent pas en lisant des fiches ou en bachotant, mais en participant activement soi-même à des dialogues, des questions, des argumentations, des controverses. Il est donc essentiel de s'y préparer en ce sens.

Corollaire des points précédents, ce qui est attendu du candidat est :

- des capacités de compréhension des textes
- des connaissances basiques sur l'éducation et le système scolaire
- une certaine pratique (liée au stage) et réflexion sur cette pratique
- la capacité à se projeter dans le futur métier e) la capacité à dialoguer avec le jury comme un futur enseignant. Ainsi, plutôt que de se préparer à bachoter et apprendre par cœur des fiches (ce qu'il est toutefois possible de faire en plus), il est utile que l'étudiant se crée des situations (les plus proches possible) de ce qui va être vécu pendant l'épreuve. Apprendre par cœur des contenus de fiches amènent des réponses «standard» qui, à force d'être répétées devant des jurés, peut rendre les choses lassantes pour eux (p. ex., les propositions suivantes répétées trop

souvent : « l'élève est au cœur des apprentissages », « ne pas confondre autorité et autoritarisme », « faire émerger un conflit socio-cognitif »). Une préparation plus poussée à l'argumentation fera que la candidate sortira de ces sentiers battus, ce qui sera en général apprécié du jury.

L'EXAMEN DES TEXTES

Quels que soient les sujets, la présentation est quasi identique : le sujet est présenté avec la référence réglementaire, la présentation de la situation, puis des questions, et quelquefois des documents d'accompagnement. Les questions orientent la réflexion du candidat et les réponses « attendues » :

- il va s'agir à chaque fois, pour le candidat, de cerner les textes qui concernent la question, puis de les contextualiser afin d'enrichir sa réponse ;
- cette réponse doit forcément s'articuler avec le contexte global dans lequel l'enseignant se situe, le but étant de faire apparaître sa connaissance du système éducatif dans sa globalité.

LE DÉBAT

Il est important d'essayer de baser son argumentation et ses réponses aux questions du jury en tenant compte le plus possible de l'élève. Il faut montrer que votre principale préoccupation est l'élève. Ce dernier doit être au centre de votre réflexion.

Durant l'exposé ou l'entretien, illustrer vos propos à partir de votre expérience personnelle (stages, pratiques diverses récoltées...) et prenez du recul vis-à-vis de la pratique énoncée : donner votre avis en restant toujours modéré ! Vous pouvez trouver une pratique tout à fait acceptable, il est donc nécessaire de justifier pourquoi. Au contraire, si une pratique que vous avez constatée ne vous « convient » pas, expliquez ce que vous auriez fait à la place et surtout pour quelle(s) raison(s).

THÉMATIQUES DE L'ÉPREUVE

L'épreuve orale 1 du CRPE a un programme vraiment très étendu. Aucune préparation en un an (ni même, sans doute, en 20) ne peut permettre à un étudiant qui la suivrait de pouvoir répondre, du tac au tac, à chaque question posée à l'entretien, à chaque proposition, terme, notion des dossiers pouvant être proposés. Si le contenu a son importance, les capacités de communication des candidats en ont une plus grande encore. Il s'agit donc d'actualiser sa représentation de l'entretien, en ne le voyant plus comme une simple occasion de restituer des connaissances mais comme une épreuve mettant en jeu la capacité à s'adapter.

THÈMES ESSENTIELS À ETUDIER

- Les missions de l'école, l'école de la réussite
- L'évaluation (notamment en maternelle)
- La différenciation, l'hétérogénéité d'une classe
- La place des parents à l'école / relation école familles
- Le travail en équipe
- École inclusive. La place du handicap
- Les sanctions / punitions
- La liaison GS/CP
- La scolarisation des moins de 3 ans
- Le rôle des ATSEM
- Climat scolaire
- Le harcèlement
- Le projet d'école
- Le travail en REP
- L'argent de l'école
- Les intervenants extérieurs
- Les sorties scolaires
- La laïcité
- Les APC
- Devenir élève citoyen
- Le numérique à l'école

Référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation - Bo n°30 du 25 juillet 2013 - Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

Les professeurs et les personnels d'éducation mettent en œuvre les missions que la nation assigne à l'École. En leur qualité de fonctionnaires et d'agents du service public d'éducation, ils concourent à la mission première de l'École qui est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale. Ils préparent les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Ils transmettent et font partager à ce titre les valeurs de la République. Ils promeuvent l'esprit de responsabilité et la recherche du bien commun, en excluant toute discrimination. En tant qu'agents du service public d'éducation, ils transmettent et font respecter les valeurs de la République. Ils agissent dans un cadre institutionnel et se réfèrent à des principes éthiques et de responsabilité qui fondent leur exemplarité et leur autorité.

1. Faire partager les valeurs de la République

- Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.
- Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.

2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

- Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'École, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.
- Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'École et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation.

Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

La maîtrise des compétences pédagogiques et éducatives fondamentales est la condition nécessaire d'une culture partagée qui favorise la cohérence des enseignements et des actions éducatives.